



Nombre de membres afférents au conseil municipal : 18  
" " en exercice : 18  
" " qui ont pris part à la délibération : 16  
Date de la convocation : 05/12/2023

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE GRIEGES**

**SÉANCE du 12 DECEMBRE 2023  
2023 / 45**

*L'an deux mil vingt-trois et le douze du mois de décembre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Annick GREMY, Maire.*

*Présents : M. CUERQ Raymond, M. CHARVET Thierry, Mme MOLARD Cindy, Mme DESMARIS Ginette, Mme GREMY Annick, M. LORIN Christian, Mme MATHEY Lucienne, Mme SANDRIN Annie, Mme SANJUAN Catherine, M. PACCOUD Christian, M. LAMPS Arnaud, Mme MERLE Fabienne, M. BONNOT Jean-Jacques, Mme PALLOT Irène, M. MANIGAND Hervé, M. BOUQUET Frédéric*

*Excusés : M. DURAND Paul, Mme FILET Marie-Claude*

*Absent :*

*Mme SANJUAN Catherine a été désignée secrétaire de séance.*

**OBJET : Subvention à l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers de l'Ain pour les Anciens SP**

Mme le Maire expose que les Anciens Sapeurs-Pompiers du secteur de PONT-de-VEYLE et leurs collègues des SLIS voisins, sous couvert de l'Amicale des Sapeurs-Pompiers de PONT-de-VEYLE ont été sollicités afin d'organiser l'Assemblée Générale des Anciens Sapeurs-Pompiers du département, le 2 mars 2024 à PONT-de-VEYLE. 350 à 400 personnes sont attendues. Toutes les communes adhérentes à la Communauté de Communes de La Veyle sont sollicitées pour aider financièrement, sous forme de subvention, à la prise en charge de la dépense liée à cette organisation.

Ce geste rendrait hommage aux Anciens Sapeurs-Pompiers qui ont pu servir dans notre commune.

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :*

*- DECIDE d'attribuer exceptionnellement la somme de 100 € à l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers de l'Ain, pour les Anciens Sapeurs-Pompiers, afin de soutenir l'organisation de l'Assemblée Générale des Anciens Sapeurs-Pompiers du département, le 2 mars 2024 à PONT-de-VEYLE*

*- DIT que pour l'année 2023, cette somme sera prélevée sur le compte 6574, au titre des subventions diverses.*

*Ainsi fait et délibéré en séance,  
Le Maire,  
Annick GRÉMY*